

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. BIGUEUR, S. CHAPUIS, D. CLAVEL, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSERRIN, C. LAMBERT, V. MIGUEL, M. MONGET, L. POMMIER, J-Y. RAQUIN, M. VEAULIN

Absents excusés : I. CHARRY (pouvoir à L. POMMIER), P. FERREIRA (pouvoir à S. CHAPUIS), N. LAVIER (pouvoir à V. MIGUEL), D. LEBLANC (pouvoir à J-Y. RAQUIN)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 30 MARS 2015

Néant.

FINANCES ET GESTION

Budget

Maurice BAILLON présente au conseil la version finalisée du budget 2015, votée à l'unanimité avec des taux d'impôts locaux inchangés malgré la baisse de la DGF versée par l'État. Le conseil a également validé la création de deux budgets annexes, l'un pour la zone d'activité des Plantes et l'autre pour la maison de santé pluridisciplinaire. Ces deux budgets annexes fonctionneront sous le régime de la T.V.A. et non du F.C.T.V.A., ce qui implique la récupération immédiate de la T.V.A sur dépenses dans son intégralité, en déduction de la T.V.A. perçue sur les ventes de terrains.

Jury d'assises

Le conseil a choisi en séance par tirage au sort à partir de la dernière liste électorale trois habitants de la commune âgés de plus de 23 ans et de moins de 70 ans susceptibles d'être désignés comme jurés d'assises.

URBANISME ET TRAVAUX

P.L.U.

Le projet d'arrêt du PLU a été présenté aux personnes publiques associées le 9 avril avant d'être soumis au conseil municipal le lundi 11 mai pour décision et transmission immédiate aux services de l'État qui disposeront d'un délai de trois mois pour remettre leur avis ; suivra une enquête publique qui durera un mois, le commissaire-enquêteur devant normalement remettre son rapport dans le mois suivant. La promulgation officielle par le préfet pourrait donc intervenir vers la fin de l'année.

Zone d'activités des Plantes

Techniques Topo de Beaune a réalisé le levé topographique. Le plan correspondant est en cours d'élaboration. Pour le financement du rond-point entre D 970 et D 239, le conseil autorise à l'unanimité le maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police d'une part et auprès du département d'autre part.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Equipements sportifs

Le conseil adopte à l'unanimité le règlement définissant les conditions d'utilisation du Citystade selon la proposition élaborée par Jean-Frédéric GARNIER.

Fête du 14 juillet

Le conseil est majoritairement favorable à la reconduction de la formule de restauration rapide et simplifiée adoptée lors des deux précédentes éditions.